



Prime de participation, et CP

Par Guillaume44440

Bonjour,

Je viens à vous pour des renseignements s'il vous plaît, voilà 3 ans que je travaille dans une entreprise en CDD, en tout 11 CDD signé, (ce qui déjà n'était pas très légal mais passons) j'ai signé un CDI le 20 décembre 2021, après mon dernier CDD signé début septembre, on me dit que je n'ai pas le droit à la prime de participation ou d'intéressement, qu'en pensez vous?

Également, je suis à -7 jours de congés (la boîte ferme pour Noël) mais je n'ai reçu aucun versement de mes congés pour septembre à décembre, et ils n'ont donc pas été utilisés pour les vacances de Noël, puisque je suis à -7 jours. Quand je pose la question on ne sait pas me dire pourquoi..

Auriez vous des réponses s'il vous plaît, merci par avance,
Cordialement

Par Prana67

Bonjour,

On parle bien de CDD et pas d'intérim ?

En CDD vous accumulez des congés de la même manière que les CDI. A moins qu'on vous a payé les CP systématiquement à la fin de chaque CDD, ce qui serait étonnant, c'est tout à fait anormal d'avoir un compteur négatif.

Ou alors vous avez déjà pris trop de CP, mais dans ce cas vous ne poseriez pas la question je suppose.

De la même manière vous avez droit à la participation et à l'intéressement comme les autres salariés.